



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités locales
et de la citoyenneté**

Bureau de la vie associative et des élections

**Arrêté préfectoral modificatif
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales dans les communes
du département de Meurthe-et-Moselle**

LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L .19 et R.7 à R.11 ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires de Val-de-Briey et de Nancy ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Meurthe-et-Moselle ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Meurthe-et-Moselle,

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté préfectoral du 26 octobre 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseils municipaux, est modifié en ce qui concerne les tableaux qui lui sont annexés (ci-après) afin de prendre en compte les personnes nouvellement proposées.

ARTICLE 2

Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Fait à NANCY, le 13 novembre 2023

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,

Julien LE GOFF